

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/67

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 03 octobre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Annick BARRÉ, Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAÏSSE, Victor KHAMCHANH, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Madame Annick BARRÉ à Monsieur Joël RUTARD
Monsieur Jérôme LEPAGE à Monsieur Patrick GERMAIN
Monsieur Hervé DARGAÏSSE à Madame Laëtitia GODET
Monsieur Victor KHAMCHANH à Madame Lysiane AUBERT
Madame Laurence PÉRAL à Monsieur Dominique BOURGET
Madame Michèle PERROTON à Madame Françoise LE LAY
Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Blandine CASSAGNE
Monsieur Matthieu DURAND à Monsieur Grégory JOUZEAU
Madame Emilie LAURIER à Madame Isabelle MASTON

Secrétaire de séance : Madame Blandine CASSAGNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES, comme suit :

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à inscrire les virements de crédits suivants sur l'exercice 2025 sur le budget de la commune :

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251009-2025-67-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Publié le : 18/05/2026 17:57 (Europe/Paris)
Par : Maire
https://www.celletes41.fr/documents_administratifs/62837



Délibération N°2025/67 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 2025 – BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2025 (PAGE 2/4)

Section d'Investissement :

Dépenses

Articles	Désignations	Mouvements budgétaires
2031 – OP 23145	Frais d'étude	+ 4 150.00 €
2031 – OP 23144	Frais d'étude	+ 8 950.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	+ 349.99 €
2158	Autres matériels et outillage technique	+ 7 367.78€
21838– OP 95084	Autre matériel informatique	+ 3.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	+ 191.90 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	+ 227.74 €
2185	Matériel de téléphonie	+ 973.91 €
2111	Terrains nus	+ 1 080.00 €
2152	Installations de voirie	+ 339.98 €
TOTAL		+ 23 634.30 €
21831– OP 04127	Matériel informatique scolaire	- 349.99 €
21831	Réseaux de voirie	- 13 100.00 €
2158– OP 95087	Autres matériels et outillage technique	- 7 367.78 €
21838	Autre matériel informatique	- 3.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- 1 393.55 €
2111– OP 95077	Terrains nus	- 1 080.00 €
2151– OP 23144	Réseau de voirie	- 339.98 €
TOTAL		- 23 634.30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses

Articles	Désignations	Mouvements budgétaires
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 200.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 200.00 €

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251009-2025-67-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025



Délibération N° 2025/67 – DECISION MODIFICATIVE N°2 2025 –DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2025 (PAGE 4/4)

Section de fonctionnement :

Dépenses

Articles	Désignations	Mouvements budgétaires
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 200.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 200.00 €

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 10/10/2025 affiché le 10/10/2025

A Cellettes, le 10 octobre 2025

Le Maire,

JOSI RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251009-2025-67-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de décision modificative n°2 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 arrêtée comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Section d'Investissement :

Dépenses

Articles	Désignations	Mouvements budgétaires
2031 – OP 23145	Frais d'étude	+ 4 150.00 €
2031 – OP 23144	Frais d'étude	+ 8 950.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	+ 349.99 €
2158	Autres matériels et outillage technique	+ 7 367.78€
21838– OP 95084	Autre matériel informatique	+ 3.00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	+ 191.90 €
2188	Autres immobilisations incorporelles	+ 227.74 €
2185	Matériel de téléphonie	+ 973.91 €
2111	Terrains nus	+ 1 080.00 €
2152	Installations de voirie	+ 339.98 €
TOTAL		+ 23 634.30 €
21831– OP 04127	Matériel informatique scolaire	- 349.99 €
21831	Réseaux de voirie	- 13 100.00 €
2158– OP 95087	Autres matériels et outillage technique	- 7 367.78 €
21838	Autre matériel informatique	- 3.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- 1 393.55 €
2111– OP 95077	Terrains nus	- 1 080.00 €
2151– OP 23144	Réseau de voirie	- 339.98 €
TOTAL		- 23 634.30 €

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20251009-2025-67-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

